

Le Programme mixte des réfugiés désignés par un bureau des visas (RDBV)

Le Programme mixte des réfugiés désignés par un bureau de visa (RDBV) est destiné à réinstaller des réfugiés identifiés par le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et qui sont soumis aux Bureaux canadiens des visas à l'étranger. On l'appelle un programme 'mixte' puisqu'il s'agit d'un arrangement selon lequel l'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC) fournit jusqu'à 6 mois de soutien financier par le biais du Programme d'aide à la réinstallation (PAR). Les répondants privés fournissent les autres six mois du soutien financier, les coûts de démarrage ainsi qu'un an du soutien social et émotionnel.

Les réfugiés identifiés pour le programme RDBV ont déjà été évalués et ont répondu aux critères du programme de réinstallation canadien, ce qui les rend prêts à voyager après avoir été jumelés avec des répondants.

Quelles sont les responsabilités du répondant liées à l'établissement?

- Accueil à l'aéroport
- Prévoir le logement et d'autres nécessités de base
- Aider à trouver des fournisseurs de soins de santé
- Inscription des enfants à l'école
- Mettre les nouveaux arrivants en contact avec des cours de langue, des services de formation professionnelle, etc.
- Fournir un soutien social et émotionnel

Processus de Parrainage

- Prendre contact avec le Programme de formation sur le parrainage privé des réfugiés si le parrainage d'un réfugié avec le programme RDBV vous intéresse
- On vous offrira une formation de base sur le programme RDBV et sur comment vous pouvez y participer et choisir des profils des réfugiés
- Quand votre groupe a choisi un profil des réfugiés, vous recevrez leurs informations personnelles, ce qui vous permettra de préparer et compléter les formulaires d'application et de les soumettre au Centre d'Opérations de Rétablissement d'Ottawa (COR-O).
- Une fois que votre demande sera approuvée par le COR-O, votre groupe de parrainage recevra des informations détaillées sur la date d'arrivée au Canada

Qui peut parrainer un réfugié par le programme RDBV?

- Pour parrainer dans ce programme, il faut être un :
- Signataire d'entente de parrainage (SEP) ou un Group constitutif (GC)
- Groupe de cinq (G5)
- Répondant communautaire

Pourquoi vous impliquer?

- En parrainant un réfugié dans le programme RDBV, vous permettez au gouvernement du Canada de réinstaller plus de réfugiés.
- Ces réfugiés ont déjà été évalués et ont répondu aux critères de réinstallation du gouvernement canadien, ce qui les rend prêts à voyager.
- Les réfugiés désignés par un bureau des visa ont des délais de traitement plus vites. Ils sont normalement capables de voyager dans 1-4 mois.
- Le parrainage des familles RDBV coûte moins cher. Les réfugiés reçoivent six mois de soutien financier par le gouvernement du Canada. Cela signifie que les répondants ne fournissent un soutien financier que pendant six mois.

Pour de plus amples renseignements, veuillez contacter :

bvor@rstp.ca
416-290-1700 poste 403
Consulter notre site web :
www.rstp.ca

© Catholic Crosscultural Services et le Programme de Formation sur le parrainage privé des réfugiés. Ce document est protégé par copyright et est destiné à l'utilisation autorisée. Si vous n'êtes pas autorisé et souhaitez utiliser ce document, en tout ou en partie, veuillez nous contacter à resources@rstp.ca

Refugee Sponsorship Training Program (RSTP)

Tel: 416.290.1700, 1.877.290.1701

Fax: 416.290.1710

E-mail: info@rstp.ca Website: www.rstp.ca

Dernière mise à jour : Août 2017